

2023 - 2024 - n° 121 - Mardi 26 mars 2024.

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : Livret Scolaire Unique (LSU) - Rappel transmission des données des bilans

Madame, Monsieur,

Pour rappel, il est recommandé de transmettre les données des bilans dans le Livret Scolaire Unique (LSU) :

- à la fin de **chaque période pédagogique** ;
- à la fin de **chaque cycle** (obligatoire) ;
- avant tout changement d'établissement scolaire.

A ce jour, sur les 507 établissements concernés, 288 n'ont pas disposé pas de bilan périodique renseigné dans le LSU, soit 57% des établissements.

Il est important de faire régulièrement la saisie ou l'importation des bilans afin d'identifier au plus tôt de potentiels problèmes et les solutionner.

Des fiches utilisateurs LSU sont disponibles sur TOUTATICE, pour les utilisateurs du 2nd degré , sur Infos SI Établissements -> <https://www.toutatice.fr/portail/share/M2E9Wj>

Cordialement,

Olivier ADAM
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

